

12 novembre 2015

EXPERIMENTATION DE FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF ITEP

OBSERVATION DU PARCOURS DES ENFANTS OU JEUNES

SYNTHESE NATIONALE

Sommaire

Préambule	3
Caractéristiques des enfants accueillis	5
Répartition de la population selon le sexe.....	5
Répartition de la population selon l'âge.....	6
Situation des enfants ou jeunes avant l'entrée en ITEP	8
La notification de la CDAPH.....	8
L'accompagnement médico-social	9
La scolarisation.....	11
En conclusion	13
L'accompagnement en ITEP	15
L'année d'entrée en ITEP	15
Modalités d'accompagnement médico-social.....	16
<i>L'accompagnement en internat</i>	17
L'accompagnement médico-social par plusieurs modalités.....	17
Les changements de modalités d'accompagnement médico-social	18
<i>Le premier changement de modalités d'accompagnement médico-social</i>	19
<i>Le deuxième changement de modalités d'accompagnement médico-social</i>	21
<i>Le troisième changement de modalités d'accompagnement médico-social</i>	21
<i>Le quatrième changement de modalités d'accompagnement médico-social</i>	21
La scolarisation en ITEP	22
La scolarisation à l'entrée en ITEP.....	22
Les changements de modalités de scolarisation en ITEP.....	25
<i>Premier changement de modalité de scolarisation</i>	25
<i>Deuxième changement de modalité de scolarisation</i>	25
<i>Troisième changement de modalité de scolarisation</i>	26
Situations des jeunes qui ont bénéficié d'une évolution de l'accompagnement ET de la scolarisation.....	27
La sortie du dispositif ITEP	29
L'accompagnement à la sortie de l'ITEP	30
La scolarisation à la sortie de l'ITEP	31
CONCLUSION	32

La synthèse nationale des grilles expérimentales ITEP a été réalisée par la direction des établissements et services médico-sociaux de la CNSA.



Préambule

Une expérimentation nationale en dispositif ITEP a été mise en place sur 6 régions (Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Ile de France, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et services pour favoriser un parcours fluide avec des modalités d'accompagnement diversifiés, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes. Son objectif a été d'introduire, une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité aux besoins d'ajustement du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) rendues possibles par :

- Une orientation en dispositif qui permet de mobiliser au moins trois modalités d'accueil en interne ou par convention en fonction de l'évolutivité des besoins ; cela constitue une dérogation à l'article L241-6 du CASF : sur la base de l'orientation de la CDAPH en « dispositif ITEP », le jeune peut changer de modalités d'accompagnement (accueil de nuit, de jour, ambulatoire en successif ou en simultané), sans nouvelle notification de la CDAPH.
- Un dépassement des logiques établissements et services au profit de la continuité des parcours de vie, de santé et de scolarisation des jeunes relevant d'ITEP ;

Un cadre tarifaire sécurisant financièrement les ITEP (avenant CNAMTS) dans cette mise en œuvre. Après une première étape de mai 2013 à décembre 2014, qui avaient permis la mise en place des conditions de l'expérimentation, la CNSA et la DGCS ont décidé de poursuivre l'expérimentation jusqu'à décembre 2017 afin d'étudier le fonctionnement en dispositif, ses modalités et ses impacts. L'association AIRE, (Association des ITEP et de leurs réseaux), militant depuis quelques années pour le « dispositif ITEP », les ARS des régions expérimentatrices et les autres acteurs (MDPH, Education Nationale, Pédopsychiatrie, CPAM...) ont été associés tout au long de l'expérimentation.

Une première étude réalisée par ALCIMED et IPSO FACTO pour le compte de l'Aire avec le soutien de la CNSA, a fait un point d'étape en décembre 2014 sur l'observation du fonctionnement en dispositif des ITEP portant sur les enjeux d'organisation et de partenariat territorial (disponible sur www.aire-asso.fr).

Le présent rapport constitue une deuxième étude qui vise à rendre compte du suivi des enfants sur les modalités d'accompagnement et sur les modalités de scolarisation et à observer ainsi l'impact sur les parcours des jeunes du fonctionnement en dispositif ITEP.

Le suivi des enfants en dispositif ITEP mis en place en 2014¹ repose sur une grille standardisée « Excel » renseigné par le dispositif ITEP pour chacune des situations lors de chaque nouvelle année scolaire. La CNSA réalise la synthèse de ces grilles transmises par les ARS.

Le présent document présente la synthèse nationale des grilles d'expérimentation du dispositif ITEP pour l'année scolaire 2014 – 2015 à partir des données reçues par la CNSA au 7 octobre 2015.

Premier constat : 5 255 parcours d'enfants ou de jeunes ont pu être répertoriés :

- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1 425 situations (soit 27% de la part dans les données nationales).
- Ile de France : 1 040 situations (soit 20 % de la part dans les données nationales).
- Pays de la Loire : 887 situations (soit 17% de la part dans les données nationales).
- Basse-Normandie : 769 situations (soit 15 % de la part dans les données nationales).
- Haute-Normandie² : 647 situations (soit 12% de la part dans les données nationales).
- Champagne-Ardenne : 487 situations (soit 9 % de la part dans les données nationales).

¹ Les données figurant sur ces grilles ont été anonymisées lors des envois à l'ARS et à la CNSA.

² L'ensemble des ITEP de la région Haute-Normandie fonctionnent en dispositif soit 9 ITEP et 9 SESSAD, l'ensemble de leurs places est donc concerné, soit 697 places. 4 ITEP disposent de services expérimentaux d'accompagnement (type SESSAD) et un dispose d'un CAFS, ces modalités complémentaires d'accompagnement sont intégrées dans le dispositif. Un ITEP de l'Eure (30 places à l'ITEP et 20 au SESSAD) n'a pas répondu à l'enquête.

Suivi des enfants en dispositif ITEP

Deuxième constat : les données ont été communiquées par les directeurs dans leur très grande majorité par structure et non pas par dispositif ITEP.

Troisième constat : la grille de recueil des données n'a pas pu refléter l'ensemble des modalités d'accompagnement : il conviendrait de mieux spécifier les accompagnements par domaine (éducatif et sanitaire) et les modalités de scolarisation notamment en ce qui concerne la scolarisation partagée (UE/CLIS, UE/ULIS, UE/milieu ordinaire, UE/SEGPA) ou l'évolution du parcours scolaire par la mise en place de scolarisation partagée.

La CNSA remercie tout particulièrement l'ensemble des dispositifs ITEP, ainsi que les ARS qui ont participé à l'élaboration de cette première synthèse nationale concernant l'observation du parcours des jeunes bénéficiant du fonctionnement en dispositif ITEP.

Principaux enseignements :

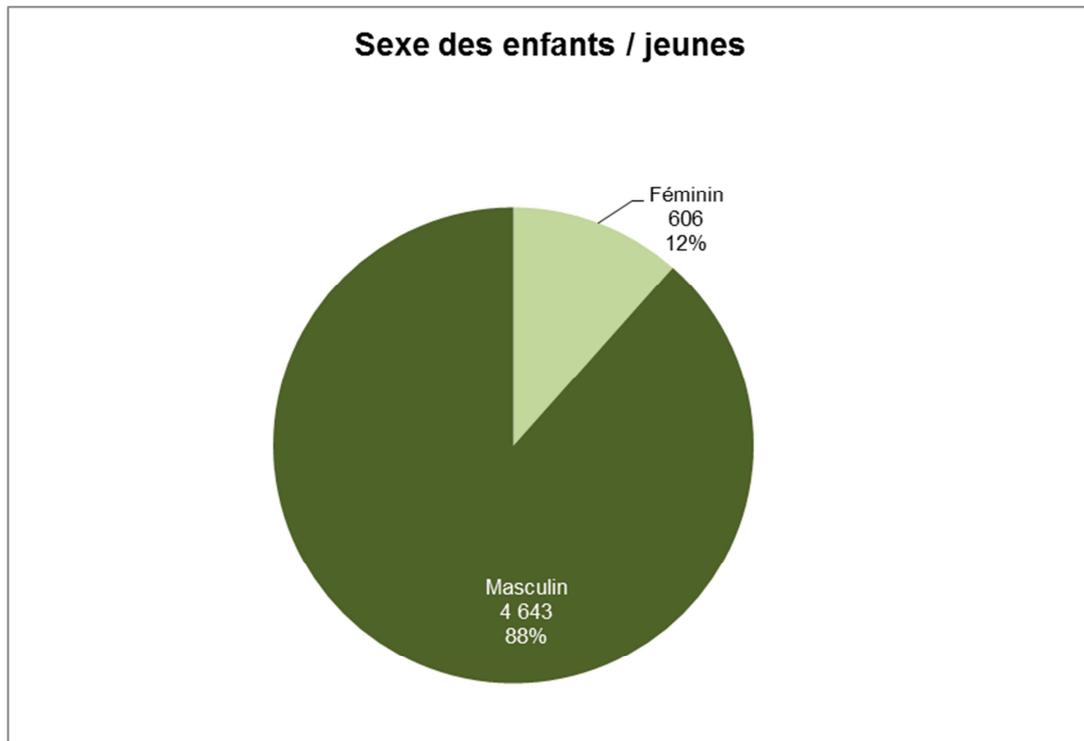
- **Les données doivent être lues avec précaution : il s'agit du premier exercice de recueil de données sur un nouvel outil, des erreurs de remplissage et d'interprétation ont pu être faites. Il a été spécifié, quand cela était possible, une comparaison des données recueillies avec d'autres données antérieures disponibles, afin de confirmer les données ou de les lire avec précaution.**
-
- **Un nombre non négligeable d'enfants est accompagné par plusieurs modalités : environ 16% (que ce soit au début ou à la fin de l'année scolaire). C'est un des enseignements du dispositif ITEP, qui permet, à partir du moment où la notification en « dispositif ITEP » ne spécifie plus la modalité d'accompagnement, de coupler plusieurs modalités, y compris en séquentiels**
- **Environ 10% des situations ont connu un changement de modalité d'accompagnement médico-social sur l'année 2014 – 2015.** On constate cependant des disparités entre les 6 régions expérimentatrices (de 6,4 à 19,3%).
-
- **Au cours de l'année scolaire 2014 - 2015, 16,3% des enfants ou jeunes ont connu au moins un changement de modalité de scolarisation ou une évolution dans les modalités de scolarisation.** Ces changements concernent majoritairement des enfants / jeunes scolarisés en UE ITEP qui sont ensuite scolarisés en milieu ordinaire, généralement sans accompagnement.
-
- **Seuls 3,8% des enfants accueillis dans le « dispositif ITEP » ont bénéficié en 2014-2015 d'un changement à la fois sur la modalité d'accompagnement et sur la modalité de scolarisation : le lien modalité d'accompagnement / modalité de scolarisation n'est donc pas automatique**
-
- **Les données recueillies sont avant tout quantitatives et ne peuvent donc pas renseigner sur la qualité du parcours réalisé par les jeunes au sein du « dispositif ITEP ». Ainsi, même s'il peut sembler d'après les premières données que peu d'enfants changent effectivement de modalité au cours d'une année, cette donnée n'est pas une indication qualitative d'un impact du « dispositif ITEP ». Pour cela, il conviendrait d'étudier de façon qualitative et quasiment individuelle les parcours des enfants à l'intérieur du « dispositif ITEP », avec ou sans changement de modalité. Un des effets du « dispositif ITEP » semble en effet être dans la souplesse et l'articulation fine des accompagnements, y compris sur des temps courts. Cela demanderait une évaluation ad hoc, sur une durée supérieure à un an, afin d'avoir une meilleure visibilité de l'impact du « dispositif ITEP » sur le parcours des jeunes accueillis.**



Caractéristiques des enfants accueillis

L'étude porte sur 5 255 enfants ou jeunes accueillis en dispositif ITEP au cours de l'année 2014-2015

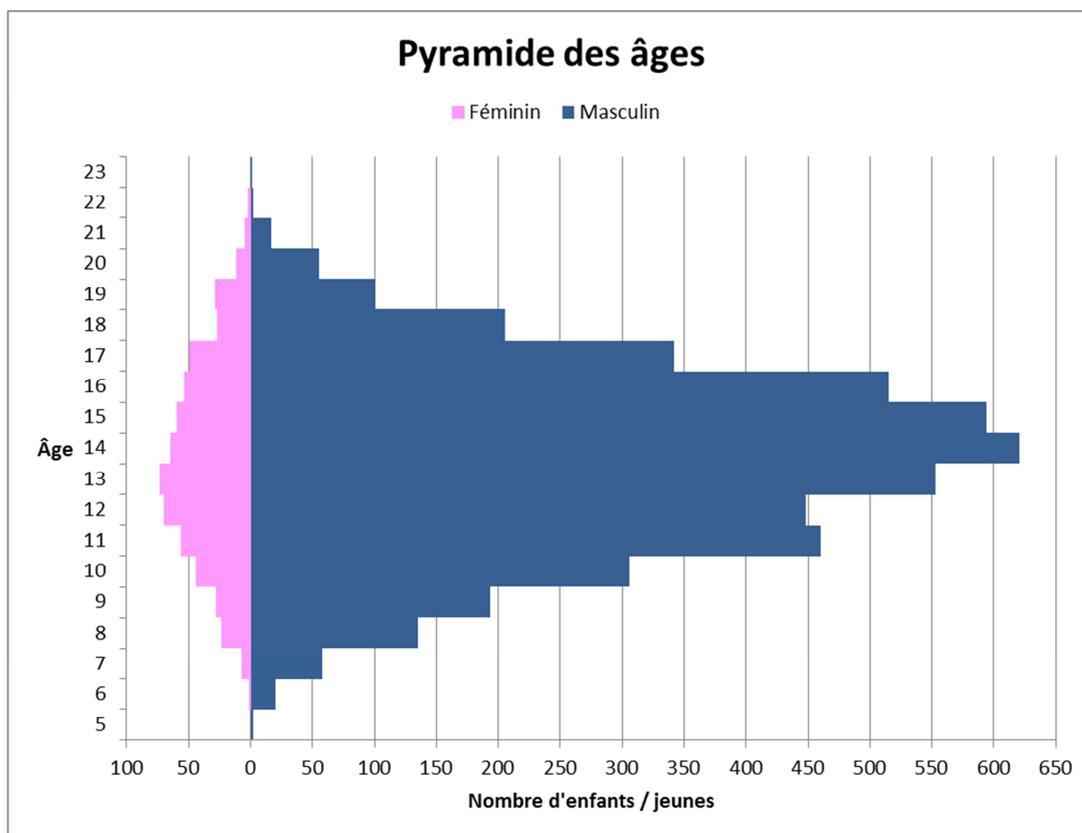
Répartition de la population selon le sexe



Près de neuf jeunes sur dix sont de sexe masculin. Cette répartition par sexe se confirme dans chacune des régions. La répartition des jeunes selon le sexe constatée dans ce recueil de données est proche de celle constatée dans l'enquête conduite par AIRe en 2014 (84% masculin / 16% féminin).

Répartition de la population selon l'âge

L'âge des enfants a été calculé à partir de l'année 2015. Les enfants ou jeunes accompagnés par le dispositif ITEP ont entre 5 ans et 23 ans mais avec une large représentation des jeunes entre 13 et 16 ans (48,2%).



Les jeunes âgés de 14 et de 15 ans sont les plus représentés chez les garçons dans le dispositif ITEP alors que chez les filles ce sont les tranches d'âge de 12 et 13 ans qui sont les importantes. On retrouve les mêmes proportions dans les données de l'enquête AIRE de 2014.

Âge des enfants / jeunes : Statistiques descriptives par région

Région	Âge des enfants / jeunes				
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane
Basse-Normandie	769	7	22	15	15
Champagne-Ardenne	487	6	19	13	13
Haute-Normandie	647	6	21	14	14
Ile de France	1 040	5	21	13	13
Pays de la Loire	887	5	23	14	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 425	6	22	13	13
Total	5 255	5	23	14	14

Si la moyenne d'âge des enfants accueillis en dispositif ITEP au niveau national est de 14 ans, les enfants accompagnés en Champagne-Ardenne, en Ile de France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus jeunes (moyenne d'âge de 13 ans), alors qu'en Basse Normandie la moyenne se situe à 15 ans.

Répartition des enfants / jeunes par région selon la classe d'âge

Classe d'âge	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Moins de 8 ans	0,7%	2,9%	0,9%	1,1%	0,7%	3,2%	1,7%
8 - 10 ans	10,3%	18,5%	10,9%	15,5%	10,6%	16,7%	13,9%
11 - 13 ans	25,1%	36,8%	27,3%	35,7%	26,0%	36,1%	31,7%
14 - 15 ans	25,1%	28,3%	28,5%	24,5%	27,2%	23,6%	25,7%
16 - 17 ans	19,9%	12,5%	25,0%	17,0%	21,7%	15,3%	18,3%
18 ans et plus	19,0%	1,0%	7,4%	6,3%	13,7%	5,0%	8,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les couleurs des cellules indiquent par tranche d'âge les régions les plus concernées

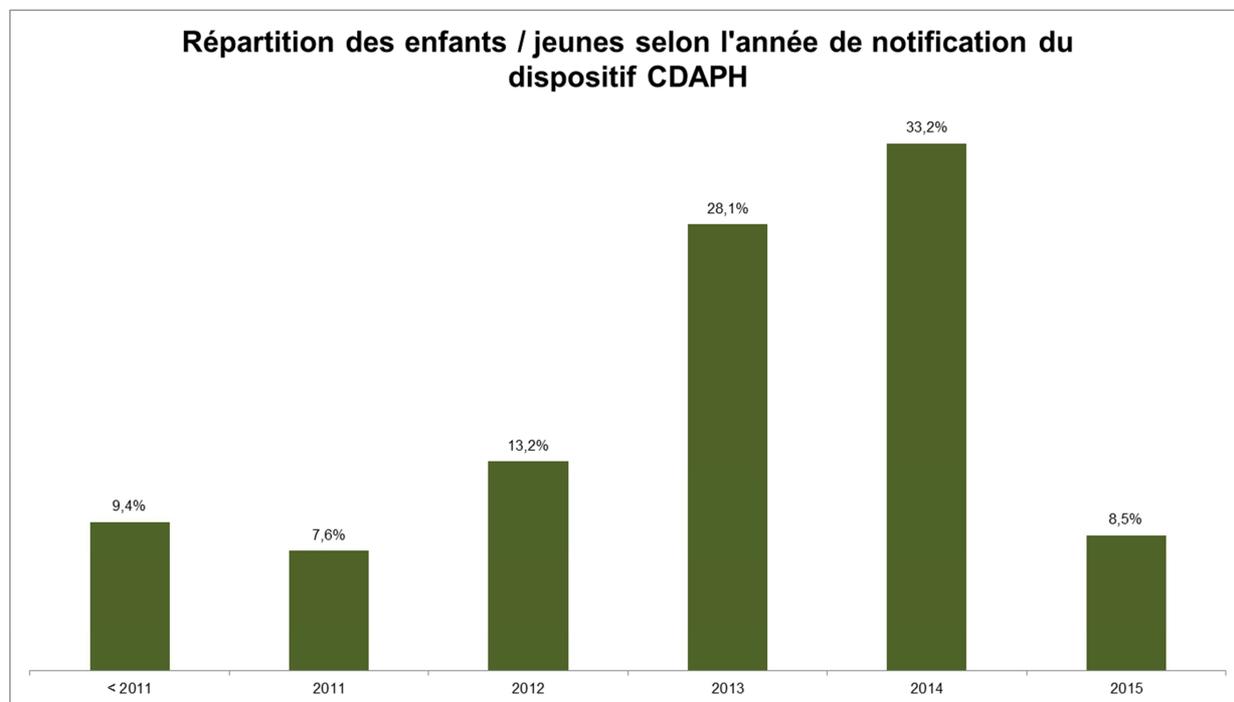
Les jeunes de 18 ans et plus, jeunes majeurs, accueillis en ITEP représentent 8,7 % de la population de cette étude (soit 456 jeunes). Ils se situent essentiellement en Basse-Normandie. Par contre en Champagne-Ardenne très peu de jeunes majeurs sont accueillis dans le cadre du dispositif ITEP tout comme en Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Ainsi à partir des données disponibles au 7 octobre 2015 émergeent quelques spécificités par région :

- La Basse-Normandie accueille peu de jeunes avant 11 ans (11% de sa population) et beaucoup plus de jeunes de 16 ans et plus (plus de 38,9% de sa population) notamment de jeunes majeurs de 18 ans et plus (19% de sa population).
- La Champagne-Ardenne, comparativement aux autres régions, accompagne principalement des enfants âgés de 8 à 13 ans (55,3% de sa population).
- La Haute-Normandie a une population qui se situe entre 11 et 17 ans. C'est la région qui a le pourcentage de jeunes le plus important sur la tranche d'âge 16 - 17 ans.
- En Ile de France et en région PACA, plus d'un tiers de la population des jeunes accueillis sont âgés de 11 ans à 13 ans.
- La région Pays de Loire a une répartition de population qui se situe sur l'ensemble des tranches d'âge avec une représentation importante des 14 - 15 ans.

Situation des enfants ou jeunes avant l'entrée en ITEP

La notification de la CDAPH



La date de notification de la CDAPH concerne la date de première notification. Pour 61,3% des jeunes, l'année de notification de la CDAPH est 2013 ou 2014 (28,1% en 2013 et 33,2% en 2014). Les notifications avant 2013 représentent 30,2% des effectifs. Les notifications datant de 5 ans et plus représentent 9,4% des enfants / jeunes.

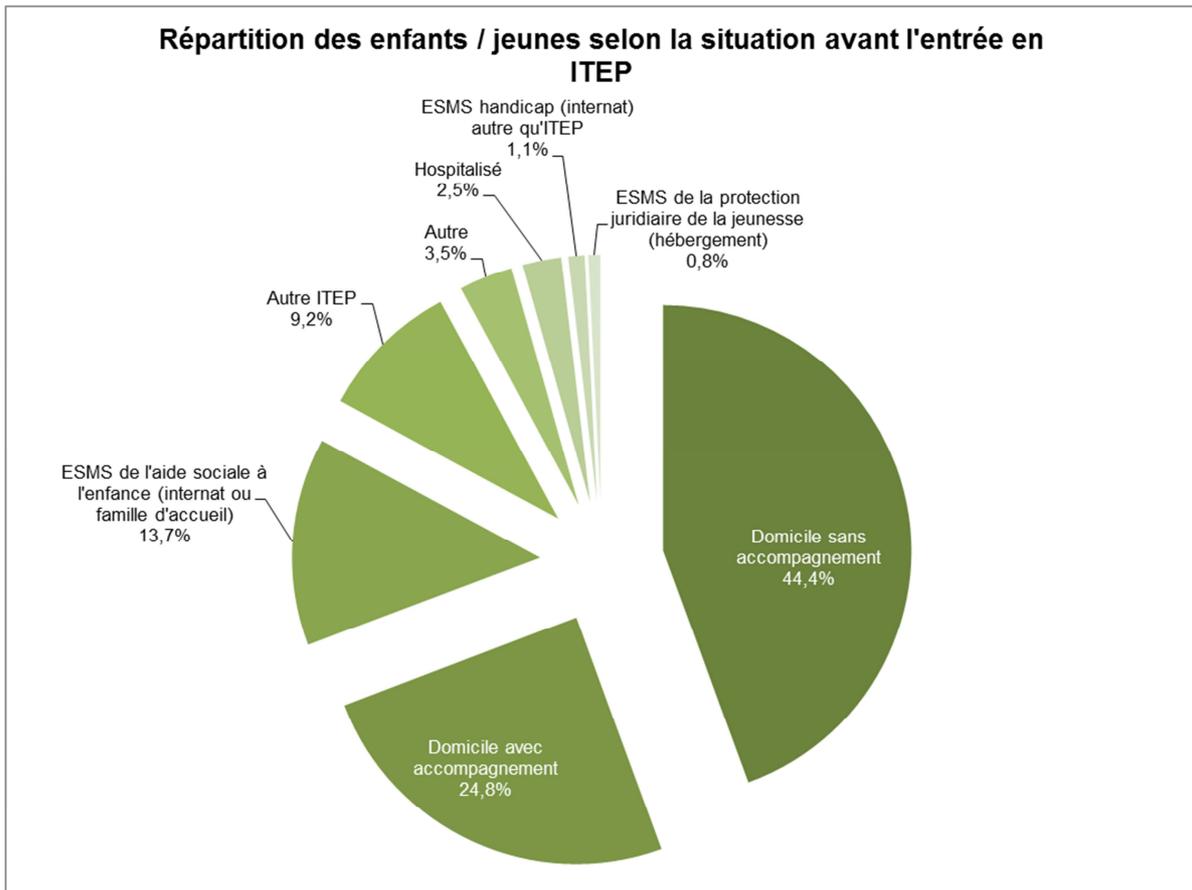
A noter que les erreurs de saisie ont été comptabilisées en *non réponse* et représente 7,8% de la population de cet item (410 situations).

Répartition des enfants / jeunes par classe d'âge selon l'année de notification CDAPH

Année de la notif. CDAPH	Moins de 8 ans	8 - 10 ans	11 - 13 ans	14 - 15 ans	16 - 17 ans	Plus de 18 ans	Total
< 2011	2,5%	0,6%	6,3%	9,2%	12,6%	28,4%	9,4%
2011	0,0%	3,5%	7,9%	6,7%	9,7%	12,2%	7,6%
2012	5,0%	9,8%	12,1%	15,3%	15,8%	12,4%	13,2%
2013	16,3%	27,9%	29,4%	29,0%	28,3%	23,4%	28,1%
2014	61,3%	45,2%	34,7%	32,8%	26,2%	20,0%	33,2%
2015	15,0%	13,0%	9,6%	7,1%	7,4%	3,7%	8,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Pour les jeunes âgés de 16 ans et plus, près de 17,8% des notifications datent de plus de 5 ans. Pour les jeunes âgés de 18 ans et plus, plus d'une notification sur quatre date de plus de 5 ans.

L'accompagnement médico-social



Avant l'entrée en ITEP³, 69,2% des enfants étaient au domicile soit avec accompagnement pour 24,8% d'entre eux ou sans accompagnement pour 44,4% des situations. Pour 12,7% des enfants ou jeunes, ceux-ci étaient dans une autre structure relevant du handicap dont 9,2% d'ITEP. Près de 14% des enfants étaient accompagnés par un hébergement de l'aide sociale à l'enfance (internat ou famille d'accueil) et 0,8% relevaient de structures de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ces taux de prise en charge conjointe ITEP / ASE et PJJ sont à prendre avec précaution : ils semblent inférieurs aux taux généralement constatés, dont ceux de l'enquête AIRE faisant état d'un accompagnement ASE pour 33% des enfants et un accompagnement PJJ pour 2%. Une des hypothèses pourrait être que l'accompagnement en ITEP permet de révéler des besoins d'accompagnement via les services de l'ASE et/ou de la PJJ.

³ 75 situations sur 5 255 n'ont pas renseigné cet item soit 1,4% de non réponse

Répartition des enfants / jeunes par région selon la situation avant l'entrée en ITEP

Situation d'accompagnement	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Domicile sans accompagnement	30,7%	43,7%	47,8%	44,0%	38,9%	54,2%	44,4%
Domicile avec accompagnement	26,6%	19,9%	21,0%	30,9%	20,8%	25,5%	24,8%
ESMS de l'aide sociale à l'enfance (internat ou famille d'acc.)	19,4%	14,4%	19,0%	9,6%	15,0%	10,0%	13,7%
Autre ITEP	10,5%	4,1%	9,6%	10,2%	14,6%	6,1%	9,2%
Autre	4,7%	8,8%	0,0%	2,7%	6,4%	1,3%	3,5%
Hospitalisé	4,6%	6,6%	1,9%	1,5%	1,7%	1,5%	2,5%
ESMS handicap (internat) autre qu'ITEP	2,7%	1,6%	0,3%	0,5%	0,7%	0,9%	1,1%
ESMS de la protection juridique de la jeunesse (héb.)	0,8%	0,8%	0,5%	0,5%	1,9%	0,4%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Avant l'entrée en ITEP, les jeunes en établissements de protection de l'enfance représente 13,7% de la population. Les situations d'hospitalisation représentent 2,5% des situations.

La situation avant l'entrée en ITEP semble être différente selon les régions :

- En Basse-Normandie, le taux de situations d'enfants ou jeunes à domicile sans accompagnement est le plus bas (30,7% contre 44,4% en moyenne nationale) et en région PACA ce taux est le plus haut (54,2%).
- En région Pays de la Loire, 14,6% des enfants étaient dans une situation « Autre ITEP » (contre 9,2% au national).
- C'est en Ile de France que l'accompagnement à domicile est la situation la plus fréquente (30,9% contre 24,8% au national).
- En Champagne-Ardenne, près de 7% des enfants / jeunes étaient hospitalisés avant l'entrée en ITEP (taux national de 2,5%).
- En Ile de France, le taux d'enfant dans les établissements de protection de l'enfance est le plus bas (9,6% contre 13,7% au niveau national).
- Le taux d'enfants / jeunes en établissements de protection de l'enfance est le plus important dans les régions Basse-Normandie (19,4%) et Haute-Normandie (19,0%).

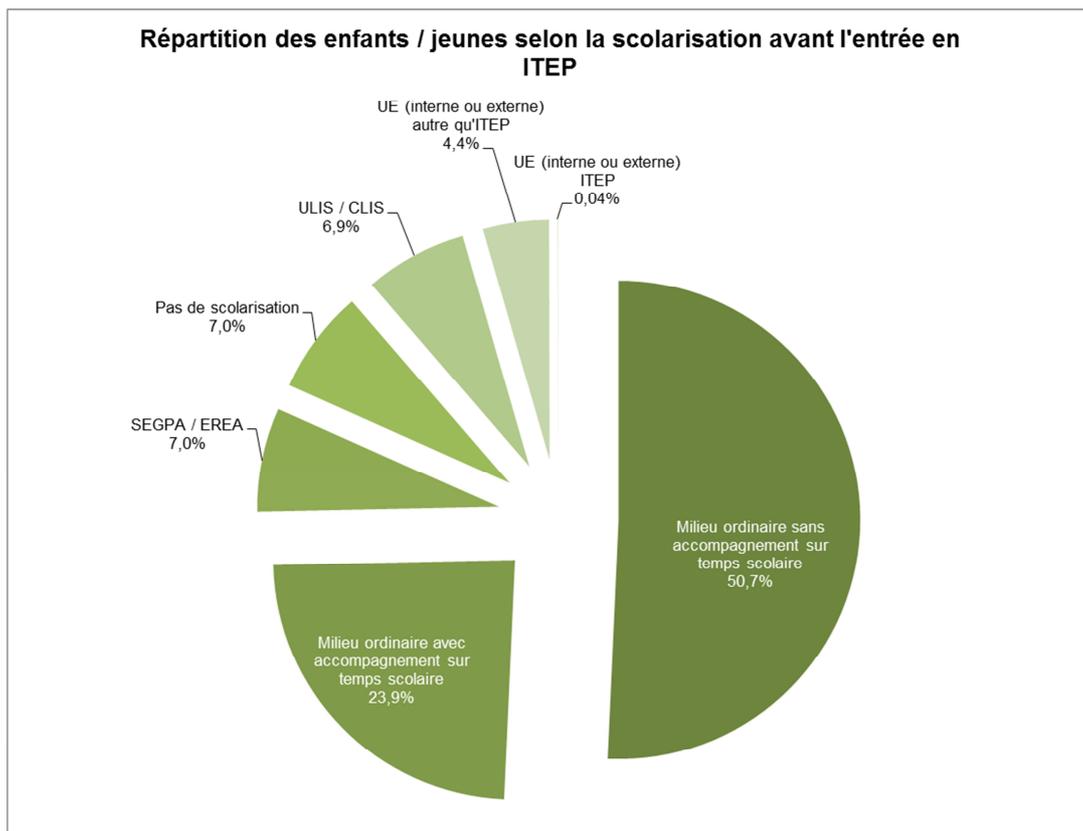
Plus les enfants sont âgés, plus leur entrée à l'ITEP est précédée de l'accueil dans une autre structure du handicap (ITEP ou structures autres). Cela représente :

- 28,7% des situations des 18 ans et plus,
- 17,5% des situations des 16 - 17 ans,
- 10,2% pour les situations entre 11 et 15 ans (8,4% pour les 11 - 13 ans et 12,5% pour les 14 - 15 ans).

La scolarisation

Avant l'entrée en ITEP⁴,

- 7,0% des enfants ne sont pas scolarisés,
- 74,6% des enfants ou jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire,
 - ⇒ 50,7% sans accompagnement
 - ⇒ 23,9% avec accompagnement
- 18,3% sont scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) ou en milieu spécialisé (UE interne ou externe autre qu'ITEP ou en ITEP).



Plus d'un tiers des jeunes enfants de moins de 11 ans est scolarisé en milieu ordinaire avec un accompagnement à la scolarisation.

A partir de la classe d'âge 11 - 13 ans, on note un fléchissement de la scolarisation en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement (83,3%) qui s'accroît à partir de la classe d'âge 14 - 15 ans (72,3%) pour atteindre 60,7% pour la classe d'âge 16-17 ans.

On observe pour ces classes d'âge l'importance de la scolarisation en milieu ordinaire sans accompagnement à la scolarisation (51,3% des scolarisations en milieu ordinaire ne sont pas accompagnées).

Les jeunes qui ne sont pas scolarisés appartiennent essentiellement aux classes d'âge de 16 ans et plus.

⁴168 situations d'enfants n'ont pas été renseignées sur cet item soit 3,2% des situations.

Répartition des enfants / jeunes par région selon la scolarisation avant l'entrée en ITEP

Scolarisation	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Milieu ordinaire sans accompagnement sur temps scolaire	45,1%	63,0%	67,4%	46,5%	28,8%	58,6%	50,7%
Milieu ordinaire avec accompagnement sur temps scolaire	27,1%	20,5%	14,2%	24,7%	35,6%	20,0%	23,9%
SEGPA / EREA	8,4%	3,7%	5,9%	9,5%	8,6%	5,3%	7,0%
Pas de scolarisation	6,4%	5,3%	5,5%	6,9%	13,2%	4,7%	7,0%
ULIS / CLIS	9,1%	3,3%	2,4%	7,1%	7,8%	8,1%	6,9%
UE (interne ou externe) autre qu'ITEP	4,1%	4,1%	4,6%	5,3%	5,7%	3,3%	4,4%
UE (interne ou externe) ITEP					0,2%		0,04%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

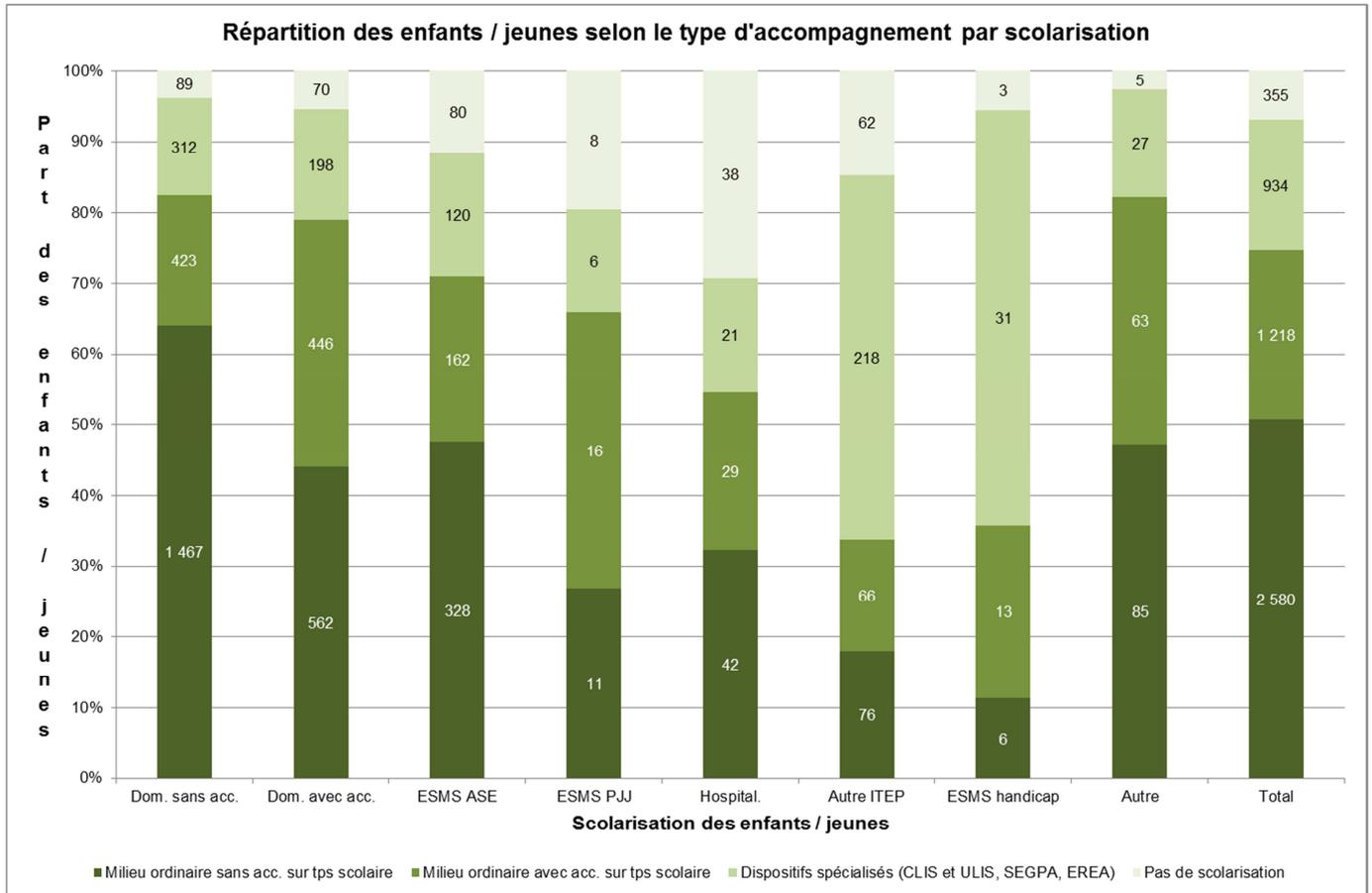
Les modalités de scolarisation des enfants avant l'entrée en ITEP semblent différentes selon les régions :

- Pour les régions Haute-Normandie (67,4%) et Champagne-Ardenne (63,0%), près de deux enfants sur trois étaient en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire (contre 50,7% national).
- Pour la région Pays de la Loire (35,6%), plus d'un tiers des enfants étaient en milieu ordinaire avec accompagnement sur le temps scolaire (contre 23,9% national).
- En Basse-Normandie, le taux de scolarisation en ULIS/CLIS est supérieur au taux national (9,1% contre 6,9%).
- En Ile de France, le taux de scolarisation en SEGPA / EREA est le plus important par rapport aux autres régions (9,5% contre 7,0% au national).
- En région PACA, le taux de non scolarisation est le plus faible (4,7% contre 7,0% au national) a contrario de la région Pays de la Loire qui a le taux le plus important (13,2%).

En conclusion

Pour 44,4% des situations avant l'entrée en ITEP, les jeunes sont à domicile sans accompagnement médico-social.

La scolarisation sans accompagnement sur le temps scolaire concerne 50,7% des situations.



Les jeunes qui sont à domicile sans accompagnement avant l'entrée en ITEP (2 301 jeunes soit 43,8% de la population) étaient scolarisés :

- en milieu ordinaire sans accompagnement pour 63,8% d'entre eux (1 467 jeunes).
- en milieu ordinaire avec accompagnement pour 18,4% d'entre eux (423 jeunes).
- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) pour 13,6% (312 jeunes).
- 89 jeunes n'étaient pas scolarisés (3,9%).

Les jeunes qui sont à domicile avec accompagnement avant l'entrée en ITEP (1 285 jeunes soit 24,5% de la population) étaient scolarisés :

- en milieu ordinaire sans accompagnement pour 43,7% d'entre eux (562 jeunes).
- en milieu ordinaire avec accompagnement pour 34,7% d'entre eux (446 jeunes).

Suivi des enfants en dispositif ITEP

- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) pour 15,4% (198 jeunes).
- 70 jeunes n'étaient pas scolarisés (5,4%).

Les jeunes accueillis en ESMS protection de l'enfance (709 jeunes soit 13,5% de la population) étaient scolarisés :

- en milieu ordinaire sans accompagnement pour 46,3% d'entre eux (328 jeunes).
- en milieu ordinaire avec accompagnement pour 22,8% d'entre eux (162 jeunes).
- en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) pour 16,9% (120 jeunes).
- 80 jeunes n'étaient pas scolarisés (11,3%).

Concernant la situation des jeunes hospitalisés avant l'entrée en ITEP, (131 jeunes soit 2,5%) :

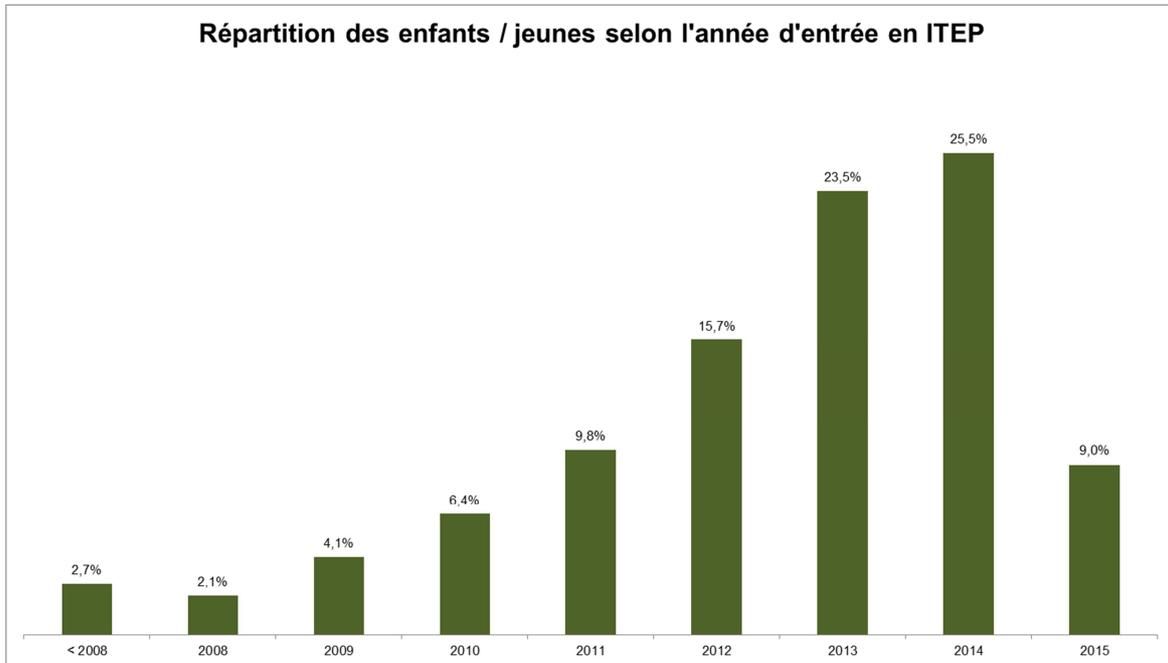
- 38 jeunes n'étaient pas scolarisés soit 29%.
- 42 jeunes étaient en milieu ordinaire sans accompagnement soit 32%.



L'accompagnement en ITEP

L'année d'entrée en ITEP

Près d'un enfant sur deux est entré en ITEP en 2013 ou en 2014.



30,6% des notifications ont eu lieu en 2014 et 25,5% des entrées se sont faites sur la même année. On note un décalage entre la date de notification de la CDAPH et la date l'entrée en ITEP :

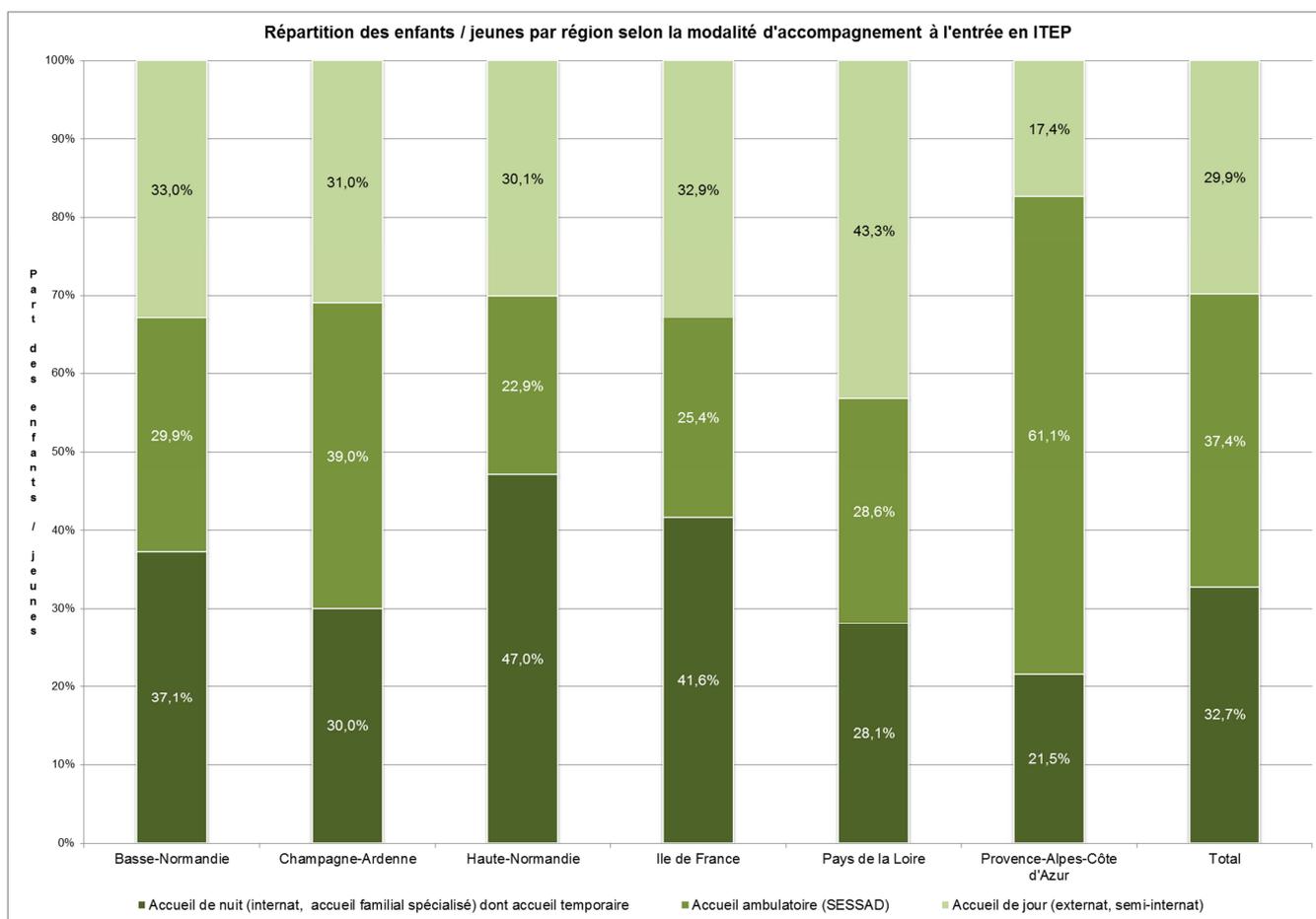
Modalités d'accompagnement médico-social

Trois modalités d'accueil sont possibles dans le cadre du dispositif en ITEP : l'accueil de nuit (internat ou accueil familial spécialisé), l'accueil de jour (externat ou semi-internat), l'accueil ambulatoire (SESSAD).

A l'entrée en ITEP, les modalités d'accompagnement des enfants se distribuent de la façon suivante :

- L'accueil ambulatoire : 37,4%
- L'accueil de nuit : 32,7%
- L'accueil de jour : 29,9%

Des différences selon les régions peuvent être repérées concernant les modalités d'accompagnement.



La modalité *accueil de nuit* est très marquée pour les enfants dans les régions Haute-Normandie (47%), Ile de France (41,6%) et Basse-Normandie (37,1%).

Les régions Champagne-Ardenne et PACA sont principalement sur une modalité d'accompagnement ambulatoire (SESSAD). Dans la région Pays de la Loire, la première modalité d'accompagnement des enfants est l'accueil de jour (externat, semi-internat) (43,3%).

L'accompagnement en internat

Le nombre de nuits de prise en charge par semaine est en moyenne de 4 nuits par ITEP soit les nuits de la semaine hors week-end pour ceux qui sont en internat.

Répartition des enfants / jeunes par région selon le nombre de nuits de prise en charge en internat par semaine

Nombre de nuits	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
1	0,4%	2,1%	1,0%	6,0%	2,2%	1,0%	2,4%
2	2,0%	4,3%	4,7%	7,8%	23,9%	9,2%	8,6%
3	7,0%	5,7%	4,7%	6,5%	17,8%	6,5%	7,8%
4	62,7%	46,8%	65,1%	68,2%	54,8%	81,4%	65,5%
5	24,6%	41,1%	12,3%	9,6%	1,3%	2,0%	12,5%
6	0,4%		12,3%	1,8%			2,8%
7	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

On peut constater des pratiques différentes selon les régions concernant le nombre de nuits de prise en charge. Pour l'ensemble des régions sauf Pays de la Loire, plus de huit enfants sur dix bénéficient au minimum de 4 nuits en internat.

En région Pays de la Loire, près d'un enfant sur quatre est pris en charge 2 nuits en internat. Il y a très peu d'accompagnement supérieur à 4 nuits., En Champagne-Ardenne près de 2 enfants sur 5 sont prises en charge 5 nuits en internat.

L'accompagnement médico-social par plusieurs modalités

Au 1^{er} octobre la part des enfants accompagnés par plusieurs modalités est de 15,9% et se situe à 16,7% aux vacances de printemps.

Ce pourcentage est similaire à celui constaté par l'AIRe dans son enquête en 2014.

Répartition des enfants / jeunes accompagnés par plusieurs modalités

Au 1 ^{er} octobre 2014			Aux vacances de printemps 2015		
Région	Oui	Non	Région	Oui	Non
Basse-Normandie	21,5%	78,5%	Basse-Normandie	21,1%	78,9%
Champagne-Ardenne	16,0%	84,0%	Champagne-Ardenne	17,0%	83,0%
Haute-Normandie	5,6%	94,4%	Haute-Normandie	5,3%	94,7%
Ile de France	13,5%	86,5%	Ile de France	14,2%	85,8%
Pays de la Loire	23,2%	76,8%	Pays de la Loire	24,4%	75,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,5%	82,5%	Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,2%	81,8%
Total	15,9%	84,1%	Total	16,7%	83,3%

L'accompagnement par plusieurs modalités est plus important dans les régions Pays de la Loire (23,2% des enfants / jeunes) et Basse-Normandie (21,5%).

On ne note pas d'évolution significative aux vacances de printemps par rapport au 1^{er} octobre concernant la part des enfants accompagnés par plusieurs modalités d'accompagnement.

Les changements de modalités d'accompagnement médico-social

Le terme « *nouvelle modalité d'accompagnement* » indique un changement de modalité de plus d'une semaine.

Le guide de remplissage de l'enquête de suivi précisait que ne devaient être comptabilisés que les changements qui auraient donné lieu en droit commun (en dehors de l'expérimentation) à une notification de la CDAPH.

Pour rappel, l'orientation en dispositif ITEP vise une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité de la réponse aux besoins d'ajustement du projet de l'enfant ou du jeune, rendue possible par le fait de ne pas recourir à une notification de la CDAPH pour effectuer des changements entre les 3 modalités d'accueil du dispositif ITEP (en interne ou par convention).

Pour autant, compte tenu de la diversité des pratiques en matière de notification dans les MDPH, ont été comptabilisées à la fois des évolutions de modalités et des changements de modalités :

- Les *évolutions des modalités* définissent au sein d'un même type d'accompagnement des changements par exemple au sein de l'accueil de nuit l'évolution du nombre de nuits. Selon les pratiques des MDPH, certaines évolutions peuvent nécessiter une nouvelle décision de la CDAPH. Mais une évolution d'une même modalité d'accompagnement ne nécessite pas nécessairement une nouvelle notification.
- Les *changements* de modalités définissent des changements de type d'accompagnement : le passage d'un accueil de nuit vers un accueil de jour ou un accueil ambulatoire, le passage d'un accueil de jour vers un accueil de nuit ou ambulatoire ou le passage d'un accueil ambulatoire vers un accueil de nuit ou de jour. Ces changements nécessitent en droit commun une nouvelle notification de la CDAPH, et peuvent donc se faire sans nouvelle notification dans le cadre de l'expérimentation.

Cette partie analyse le nombre de changements de modalité d'accompagnement des enfants ou jeunes ainsi que le parcours entre les différentes modalités d'accompagnement.

Il permet donc de rendre compte, pour cette première année d'expérimentation (2014 - 2015), du nombre de situations qui ont pu bénéficier de cette souplesse d'accompagnement et de voir la nature de ces changements.

Le premier changement de modalités d'accompagnement médico-social

Pour 10,3% des situations (soit 540 situations), il y a eu *un changement de modalité d'accompagnement* médico-social sur **l'année** 2014 - 2015 :

- 36,7% des situations concernent un changement de la modalité accueil de nuit (80% de ces situations sont orientées vers l'accueil de jour soit 158 situations).
- 33,3% concernent un changement de l'accueil de jour (85,6% de ces situations sont orientées vers l'accueil de nuit soit 154 situations).
- 30% des situations concernent un changement de la modalité d'accueil ambulatoire (52,5% de ces situations sont orientées vers l'accueil de nuit).

Répartition des enfants / jeunes selon la modalité d'accompagnement à l'entrée en ITEP et suite au 1^{er} changement en 2014 - 2015

Modalité d'acc. à l'entrée en ITEP	Nouvelle modalité d'acc. suite au 1er chgt	Nombre de situations	%
Accueil ambulatoire	Accueil de jour	77	14,3%
	Accueil de nuit	85	15,7%
	<i>Total</i>	<i>162</i>	<i>30,0%</i>
Accueil de jour	Accueil ambulatoire	26	4,8%
	Accueil de nuit	154	28,5%
	<i>Total</i>	<i>180</i>	<i>33,3%</i>
Accueil de nuit	Accueil ambulatoire	40	7,4%
	Accueil de jour	158	29,3%
	<i>Total</i>	<i>198</i>	<i>36,7%</i>
Total		540	100,0%

Les modifications de changements de modalités d'accompagnement se situent essentiellement au bénéfice d'un **accueil de nuit vers un accueil de jour** (29,3% des situations qui ont connu un changement soit 158 situations), et d'un **accueil de jour vers un accueil de nuit** (28,5% des situations soit 154 situations).

Il est à noter que les modifications après un accueil ambulatoire sont majoritairement vers un accueil de nuit (85 situations).

Parcours des enfants / jeunes par région suite au premier changement de modalité d'accompagnement

Modalité d'acc. à l'entrée en ITEP	Nouvelle modalité d'acc. suite au 1er chgt	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
Accueil ambulatoire	Accueil de jour	2	7	2	13	9	44	77
	Accueil de nuit	0	20	7	10	14	34	85
	Total	2	27	9	23	23	78	162
Accueil de jour	Accueil ambulatoire	2	3	1	1	14	5	26
	Accueil de nuit	21	37	20	28	25	23	154
	Total	23	40	21	29	39	28	180
Accueil de nuit	Accueil ambulatoire	7	6	7	2	5	13	40
	Accueil de jour	17	21	40	41	14	25	158
	Total	24	27	47	43	19	38	198
Total		49	94	77	95	81	144	540
Nombre de situations DITEP		769	487	647	1 040	887	1 425	5 255
Part des situations ayant connu un 1er chgt		6,4%	19,3%	11,9%	9,1%	9,1%	10,1%	10,3%

Des différences régionales peuvent être repérées:

La Champagne-Ardenne est la région qui connaît le plus de changements (19,3% des situations de la région) alors que la Basse-Normandie est celle qui connaît le moins de changements de situations (6,4% des situations).

Les autres régions ont entre 9 et 12 % des situations qui ont connu un changement de modalités d'accompagnement médico-social (Haute-Normandie : 11,9% ; Ile de France : 9,1% ; Pays de Loire : 9,1% ; PACA : 10,1%).

Au niveau des régions, on constate :

- Concernant le changement de l'accueil de jour vers l'accueil de nuit :
 - o En Basse-Normandie, les 49 situations qui ont connu un changement de modalités d'accompagnement concernent principalement l'accueil de jour ou l'accueil de nuit.
 - o De même en Champagne-Ardenne, près de 40% des situations (37 situations) ont connu un changement de l'accueil de jour vers l'accueil de nuit.
 - o Pour Pays de Loire, près de 30% des situations (25) ont connu un changement de l'accueil de jour vers l'accueil de nuit.
- Concernant le changement de l'accueil de nuit vers l'accueil de jour :
 - o En Haute-Normandie, le passage d'un accueil de nuit vers un accueil de jour concerne plus de la moitié des changements de situations
 - o En Ile de France, 43% des situations (41) concernent ce changement de modalités. .
- En région PACA, 30,5% des situations (44) ont connu un changement de l'accueil ambulatoire vers l'accueil de jour.

Le premier changement de modalité d'accompagnement concerne un nombre limité de situations pour cette première année d'expérimentation. L'accueil de nuit a une place centrale dans ces évolutions puisqu'il est la modalité la plus fréquente : Il intervient dans des changements de situations soit comme nouvelles modalités (239 situations soit 44,3% des nouvelles modalités) soit comme modalité de départ (198 situations soit 36,6% des modalités de départ).



Le deuxième changement de modalités d'accompagnement médico-social

97 situations ont connu un deuxième changement de modalités sur l'année 2014 - 2015 : ces situations ont concerné :

- 5 enfants ou jeunes en accueil ambulatoire qui sont passés vers un accueil de nuit pour 4 d'entre eux et un vers un accueil de jour.
- 27 situations en accueil de jour qui ont évolué vers un accompagnement en SESSAD pour 13 situations et pour 14 situations vers l'accueil de nuit.
- 65 situations accompagnés en accueil de nuit qui ont évolué vers de l'accueil ambulatoire pour 25 situations et pour 40 situations vers de l'accueil de jour.

En région PACA, 34 situations ont connu un deuxième changement : cela concerne majoritairement le passage de l'accueil de nuit en accueil ambulatoire (15 situations).

En Champagne-Ardenne, 26 situations ont connu un deuxième changement essentiellement de l'accueil de nuit à l'accueil de jour (14 situations).

En Ile de France, 13 situations ont connu un deuxième changement essentiellement de l'accueil de nuit à l'accueil de jour (10 situations).

En Pays de la Loire, 9 situations ont connu un deuxième changement.

En Haute-Normandie, 9 situations ont connu un deuxième changement avec des changements de modalités diversifiés même si le changement accueil de nuit vers accueil de jour est plus prépondérant (4 situations).

Le troisième changement de modalités d'accompagnement médico-social

23 jeunes sont concernés par un troisième changement de modalités d'accompagnement.

Sept d'entre eux sont en Champagne-Ardenne et 6 en région PACA.

Les changements sont essentiellement des jeunes en accueil de nuit qui sont orienté vers de l'accueil de jour ou ambulatoire.

Le quatrième changement de modalités d'accompagnement médico-social

Seul 2 jeunes sont concernés par un quatrième changement de modalités d'accompagnement.

La scolarisation en ITEP

Pour rappel avant l'entrée en ITEP⁵,

- 7,0% des enfants ne sont pas scolarisés,
- 74,6% des enfants ou jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire,
 - ⇒ 50,7 % d'entre eux sans accompagnement
 - ⇒ 23,9% avec accompagnement
- 18,3% sont scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA) ou en milieu spécialisé (UE interne ou externe autre qu'ITEP ou en ITEP).

La scolarisation à l'entrée en ITEP

A l'entrée en ITEP⁶, c'est-à-dire quand l'enfant ou le jeune est accompagné par le dispositif :

2,6% des enfants ne sont pas scolarisés (contre 7,0% avant l'entrée en ITEP).

- 42,1% sont scolarisés en milieu ordinaire (contre 74,6% avant l'entrée en ITEP)
 - ⇒ Sans accompagnement scolaire pour 24,2%.
 - ⇒ Avec accompagnement scolaire pour 17,9%.
- 43,7% des enfants sont scolarisés dans un UE (interne ou externe) ITEP et 11,5% sont scolarisés en milieu ordinaire dans des dispositifs spécialisés (CLIS et ULIS, SEGPA, EREA).

L'entrée en ITEP se caractérise par l'évolution de la modalité de scolarisation du milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement) vers l'UE ITEP (43,7%). Les situations de non scolarisation diminuent fortement passant de 7,0% à 2,6%.

En région

Répartition des enfants / jeunes par région selon la scolarisation à l'entrée en ITEP

Scolarisation	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
UE (interne ou externe) ITEP	42,1%	33,2%	69,4%	57,3%	45,4%	26,3%	43,7%
Milieu ordinaire sans acc. sur temps scolaire	22,8%	34,9%	16,1%	13,8%	17,3%	35,5%	24,2%
Milieu ordinaire avec acc. sur temps scolaire	16,9%	23,2%	9,1%	12,8%	21,6%	22,0%	17,9%
ULIS / CLIS	6,7%	2,7%	0,6%	4,0%	7,4%	10,0%	6,1%
SEGPA / EREA	6,9%	3,9%	3,7%	8,4%	5,9%	3,8%	5,4%
Pas de scolarisation	4,4%	2,1%	1,1%	3,0%	2,4%	2,4%	2,6%
UE (interne ou externe) autre qu'ITEP	0,1%			0,6%			0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Le taux de scolarisation en UE ITEP semble particulièrement haut dans les régions Ile de France (57,3%) et Haute-Normandie (69,4%).

Les scolarisations en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement sont particulièrement importantes en Champagne-Ardenne (58,1%) et en PACA (57,5%).

La scolarisation en milieu ordinaire est moindre ou faible dans les régions : Basse Normandie (39,7%) Pays-de-Loire (38,9%), Ile de France (26,6%) et Haute Normandie (25,2%).

En région Champagne-Ardenne, 34,9% des enfants sont en milieu ordinaire sans accompagnement sur le temps scolaire. Cette région accompagne en ITEP une population particulièrement jeune.

La part des enfants en ULIS/CLIS est la plus importante en région PACA (10%).

⁵ 168 situations d'enfants n'ont pas été renseignées soit 3,2% des situations.

⁶ 299 situations n'ont pas été renseignées sur cet item soit 5,7%.

A noter qu'en Basse-Normandie, le taux de non scolarisation des enfants est presque deux fois supérieur à la moyenne nationale mais c'est également la région qui accueille davantage une population âgée de 16 ans et plus.

L'entrée en dispositif ITEP permet donc de reprendre un parcours scolaire pour les enfants déscolarisés et engendre souvent la mise en place de scolarisation dans des dispositifs spécialisés notamment en UE ITEP. Cette modalité représente près de la moitié des modalités de scolarisation.

Le nombre de demi-journées de scolarisation

- La scolarisation s'effectue pour près de 55,7% des enfants ou jeunes en modalité complète (9 demi-journées) ou quasi complète (8 demi-journées).
- Un jeune sur quatre (25,8%) bénéficie d'une scolarisation partielle de 2 à 3 jours (4 à 6 demi-journées).
- 8,6% des jeunes sont scolarisés moins de 2 jours.
- Les scolarisations faibles ou partielles concernent davantage les jeunes de 16 ans et plus.

Répartition des enfants / jeunes selon le nombre de demi-journées de scolarisation à l'entrée en ITEP par région

Nombre de demi-journée	Basse-Normandie	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile de France	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Total
1	0,6%	0,8%	0,2%	1,1%	2,6%	0,6%	0,9%
2	3,0%	7,2%	5,8%	1,5%	7,2%	1,2%	3,5%
3	1,4%	7,4%	4,1%	5,6%	9,2%	1,5%	4,2%
4	14,7%	7,9%	13,8%	14,8%	12,1%	12,5%	13,0%
5	4,6%	3,1%	1,3%	14,9%	11,8%	4,5%	7,0%
6	5,0%	6,9%	1,1%	4,0%	5,0%	9,8%	5,8%
7	4,3%	9,5%	12,7%	12,5%	6,0%	11,1%	9,7%
8	30,2%	25,8%	24,0%	26,6%	9,2%	39,0%	27,8%
9	36,2%	31,5%	37,1%	19,0%	36,8%	19,8%	27,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La scolarisation en temps partagé

Pour les enfants scolarisés au 1^{er} octobre 2014, la part des enfants scolarisés en temps partagé est de 21,1% des enfants.

Celle-ci est plus importante dans les régions PACA (37,7%) et Pays de la Loire (30,8% des enfants).

Répartition des enfants / jeunes scolarisés en temps partagé

Au 1 ^{er} octobre 2014			Aux vacances de printemps 2015		
Région	Oui	Non	Région	Oui	Non
Basse-Normandie	8,7%	91,3%	Basse-Normandie	10,9%	89,1%
Champagne-Ardenne	9,3%	90,7%	Champagne-Ardenne	13,5%	86,5%
Haute-Normandie	6,9%	93,1%	Haute-Normandie	8,0%	92,0%
Ile de France	14,9%	85,1%	Ile de France	18,0%	82,0%
Pays de la Loire	30,8%	69,2%	Pays de la Loire	32,2%	67,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,7%	62,3%	Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,9%	63,1%
Total	21,1%	78,9%	Total	22,9%	77,1%

Au niveau national, il n'y a pas une augmentation significative de la scolarisation en temps partagé entre le 1^{er} octobre 2014 et les vacances de printemps 2015. Pour la région Champagne-Ardenne, il est à noter une augmentation de la part de la scolarisation en temps partagé de 4,3%.

Les changements de modalités de scolarisation en ITEP

Au cours de l'année scolaire 2014 - 2015, 16,3% des enfants ou jeunes ont connu au moins un changement de modalité de scolarisation ou une évolution dans les modalités de scolarisation soit **856** situations d'enfants ou jeunes.

C'est en région Pays de Loire que le changement de scolarisation a été le plus important : près d'un enfant sur cinq a connu au moins un changement. En région PACA (13,2%) et en Ile de France, (15,3%), il y a eu sensiblement moins de changements de modalité de scolarisation.

Premier changement de modalité de scolarisation

Les jeunes qui ont bénéficié de changement se situent pour plus 60% d'entre eux sur la classe d'âge 11 - 13 ans et 14 - 15 ans.

Répartition des enfants / jeunes selon la scolarisation à l'entrée en ITEP et la nouvelle modalité de scolarisation

Scolarisation à l'entrée en ITEP	Nouvelle scolarisation suite au 1er changement							
	Milieu ordinaire avec acc. sur tps scol.	Milieu ordinaire sans acc. sur tps scol.	NR	Pas de scolarisation	SEGPA / EREA	UE (interne ou externe) ITEP	ULIS / CLIS	Total
UE (interne ou externe) ITEP	60	137	23	35	51	136	17	459
Milieu ordinaire sans acc. sur tps scol.	34	19	6	11	20	49	17	156
Milieu ordinaire avec acc. sur tps scol.	40	8	3	7	13	44	18	133
ULIS / CLIS	1	3	1	4	4	14	15	42
SEGPA / EREA	1	6	0	4	7	12	1	31
Pas de scolarisation	3	2	0	0	3	11	2	21
NR	0	0	7	1	0	6	0	14
Total	139	175	40	62	98	272	70	856

Pour 53,6% de ces situations (459 situations), ces changements ont concerné l'évolution d'une scolarisation en UE à une scolarisation en milieu ordinaire (197 situations), généralement sans accompagnement (137 situations).

Pour 33,8% des situations, celles-ci sont des situations de scolarisation en milieu ordinaire avec accompagnement (133 situations) ou sans accompagnement (156 situations) qui ont évolué pour leur majorité vers la scolarisation en UE ITEP.

L'évolution vers une scolarité dans un dispositif spécifique (SEGPA, EREA ou ULIS/CLIS) a concerné 19,6% des changements de modalités de scolarisation.

A noter que pour 62 situations (soit 7,2%), le changement a amené à une situation de non scolarisation. Ces situations sont issues majoritairement de jeunes scolarisés en UE ITEP.

Deuxième changement de modalité de scolarisation

Il y a 176 situations qui ont connu un deuxième changement de modalités de scolarisation.

Ces changements ont concerné :

- Pour la majorité de ces situations cela concernait une orientation vers la scolarisation en milieu ordinaire avec accompagnement (21 situations) ou sans accompagnement (50 situations).
- Pour 30,1% des situations (soit 53 situations), la scolarisation en UE ITEP.
- Pour 20,5%, la scolarisation dans des dispositifs spécialisés.

A noter que pour 9% des 176 situations concernées, l'évolution a amené à une situation de non scolarisation.

Troisième changement de modalité de scolarisation

Il y a 36 situations qui ont connu un troisième changement de modalités de scolarisation :

- 8 situations concernent l'orientation vers le milieu ordinaire avec accompagnement.
- 8 situations concernent l'orientation vers l'UE ITEP.

A noter que douze situations ont connu un quatrième changement de modalités de scolarisation.



Situations des jeunes qui ont bénéficié d'une évolution de l'accompagnement ET de la scolarisation.

Pour les 5 255 situations accompagnées en dispositif ITEP et qui ont été analysées :

- ⇒ 924 situations ont connu au moins un changement d'accompagnement dont 162 situations de deux changements et 34 situations de trois changements et plus.
- ⇒ 856 situations ont connu au moins un changement de modalités de scolarisation dont 140 deux changements et 36 trois changements et plus.

198 situations ont bénéficié des deux types de changements (soit 3,8% des situations).

- Moins de 8 ans : 11
- 8-10 ans : 29
- 11-13 ans : 52
- 14-15 ans : 56
- 16-17 ans : 34
- 18 ans et plus : 16

Ces changements concernent essentiellement les classes d'âge de 11 - 13 ans et 14 - 15 ans. Les nouvelles modalités d'accompagnement sont :

- 25 jeunes en accueil ambulatoire avec une prévalence pour la classe d'âge 14 - 15 ans,
- 92 jeunes en accueil de jour qui appartiennent essentiellement à la classe d'âge 11 - 13 ans (22 jeunes) et 16 - 17 ans (22 jeunes).
- 73 jeunes en accueil de nuit qui se situent dans la classe d'âge 11 - 13 ans (24 jeunes) et 14 - 15 ans (27 situations).

Répartition des enfants / jeunes ayant eu un changement d'accompagnement et de scolarisation par région

Région	Nombre de situations totales	Nombre de situations concernées par les 2 changements	Part des situations concernées par les 2 changements
Basse Normandie	769	23	3,0%
Champagne-Ardenne	487	44	9,0%
Haute Normandie	647	30	4,6%
Ile de France	1 040	28	2,7%
Pays de Loire	887	31	3,5%
PACA	1 425	42	2,9%
Total	5 255	198	3,8%

Ces modifications à la fois sur l'accompagnement et la scolarisation semblent plus particulièrement présentes sur les situations de la région Champagne-Ardenne (9%) et moins présente en Ile de France (2,7%) et en région PACA (2,9%).

L'analyse à partir des données permet de noter :

- Pour la Basse Normandie, ces changements sur les deux domaines concernent principalement des jeunes de 11 - 13 ans en accueil de jour ou en accueil de nuit avec une scolarisation en UE ITEP.
- En Champagne-Ardenne, ces changements concernent principalement les enfants de 8 à 10 ans en accueil de jour (8 situations) avec une scolarisation en milieu ordinaire (6 situations).
- Pour la Haute-Normandie, ces situations concernent essentiellement des jeunes de 16 - 17 ans en accueil de nuit (9 situations) avec une scolarisation en UE ITEP (10 situations) et les 14 - 15 ans (9 situations) avec principalement un accueil ambulatoire avec une scolarisation dans un dispositif spécifique y compris UE ITEP.
- En région PACA, ces situations concernent principalement des jeunes de 11 – 13 ans et de 14 – 15 ans en accueil ambulatoire avec une scolarisation en milieu ordinaire.
- Pour Pays de Loire, ces situations concernent essentiellement des jeunes de 14 - 15 ans (13 situations) ou de 11 - 13 ans (10 situations) en accueil de jour avec une scolarisation dans un dispositif spécifique ou en milieu ordinaire avec accompagnement.

Au regard des données disponibles, les situations avec changement de modalités d'accompagnement médico-social ET de scolarisation sont en nombre limité pour cette première année d'expérimentation du dispositif ITEP.

L'hypothèse qui semble se dessiner concernant les situations qui bénéficient de ce changement éducatif et pédagogique est celle d'une évolution vers des modalités d'accueil de jour avec des scolarisations en milieu ordinaire avec accompagnement ou en dispositif spécifique.

La sortie du dispositif ITEP

757 enfants ou jeunes sont sortis du dispositif ITEP au cours de l'année scolaire soit 14,4%.

Pour près de 45% d'entre eux, ils ont 16 ans ou plus :

- Moins de 8 ans : 4 situations (0,5%)
- 8 - 10 ans : 49 situations (6,5%)
- 11 - 13 ans : 179 situations (23,7%)
- 14 - 15 ans : 185 situations (24,5%)
- 16 - 17 ans : 207 situations (27,4%)
- 18 ans et plus : 132 situations (17,5%).

Nombre d'enfants / jeunes ayant quitté l'ITEP au cours de l'année

Région	Nombre de sorties	Nombre de situations totales	Part des sorties
Basse-Normandie	80	769	10,4%
Champagne-Ardenne	62	487	12,7%
Haute-Normandie	79	647	12,2%
Ile de France	178	1040	17,1%
Pays de la Loire	99	887	11,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	259	1425	18,2%
Total	757	5 255	14,4%

Le pourcentage d'enfants ou de jeunes sortis de l'ITEP est le plus important dans la région PACA où elle atteint 18,2% *a contrario* de la région Basse-Normandie dont la part des départs est de 10,4%.

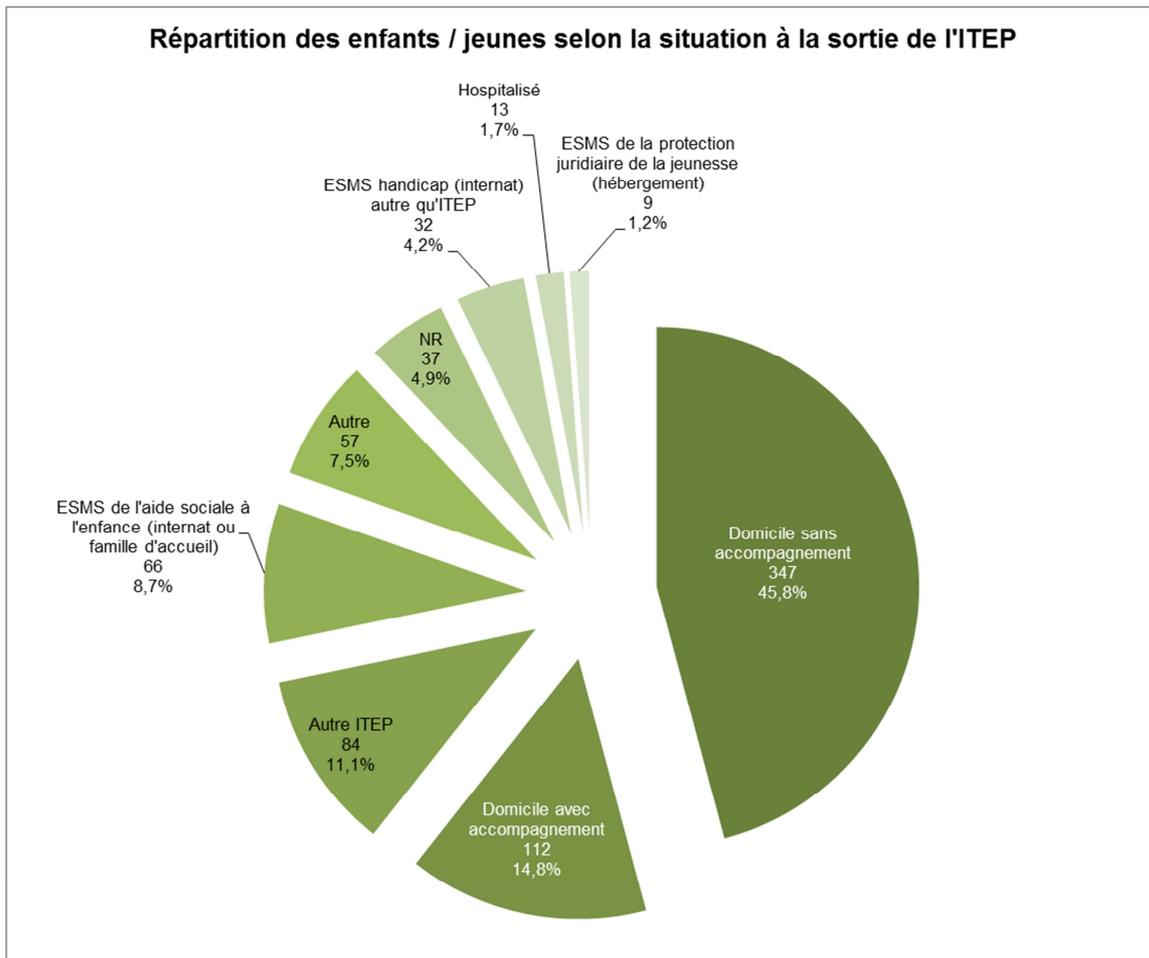
La Basse Normandie est pourtant la région dont la moyenne d'âge est la plus haute et devrait donc connaître un taux de départ important alors qu'en région PACA la moyenne d'âge est plus basse (13 ans). On peut émettre l'hypothèse de pratiques différentes dans l'accompagnement de ces deux régions liées probablement à des différences d'équipement en ESMS ou autres structures.

Pour ceux qui ont quitté l'ITEP, en moyenne, le temps passé en ITEP entre l'entrée et la sortie est de 3 ans.

L'accompagnement à la sortie de l'ITEP

Pour près de 61% des enfants ou jeunes sont sortis du dispositif ITEP au cours de l'année la modalité de sortie est le domicile sans accompagnement (45,8%) ou avec accompagnement (14,8%).

Près d'un jeune sur quatre est orienté vers une autre structure du champ du handicap (dont ITEP : 11,1%, autre ESM handicap : 4,2%) ou de l'aide sociale à l'enfance (8,7%).



Si l'on analyse les sorties d'ITEP par tranche d'âge on peut noter :

- Pour les 8 - 10 ans, les sorties d'ITEP sont le domicile pour la moitié des situations de cet âge avec ou sans accompagnement.
- Pour les 11 - 13 ans, si les sorties à domicile (60,9% des situations) restent prépondérantes avec ou sans accompagnement, on note une part importante de sortie vers un autre ITEP (14,5% des situations).
- Pour la classe d'âge 14 - 15 ans, près de 44% des jeunes sortent de l'ITEP pour aller vers le domicile sans accompagnement. Pour 13% des situations, on note des sorties vers d'autres ITEP, comme la classe d'âge précédentes, mais aussi des sorties en direction d'ESMS de protection de l'enfance (10,8% des situations), ce qui n'apparaissait pas dans les classes d'âge précédentes.



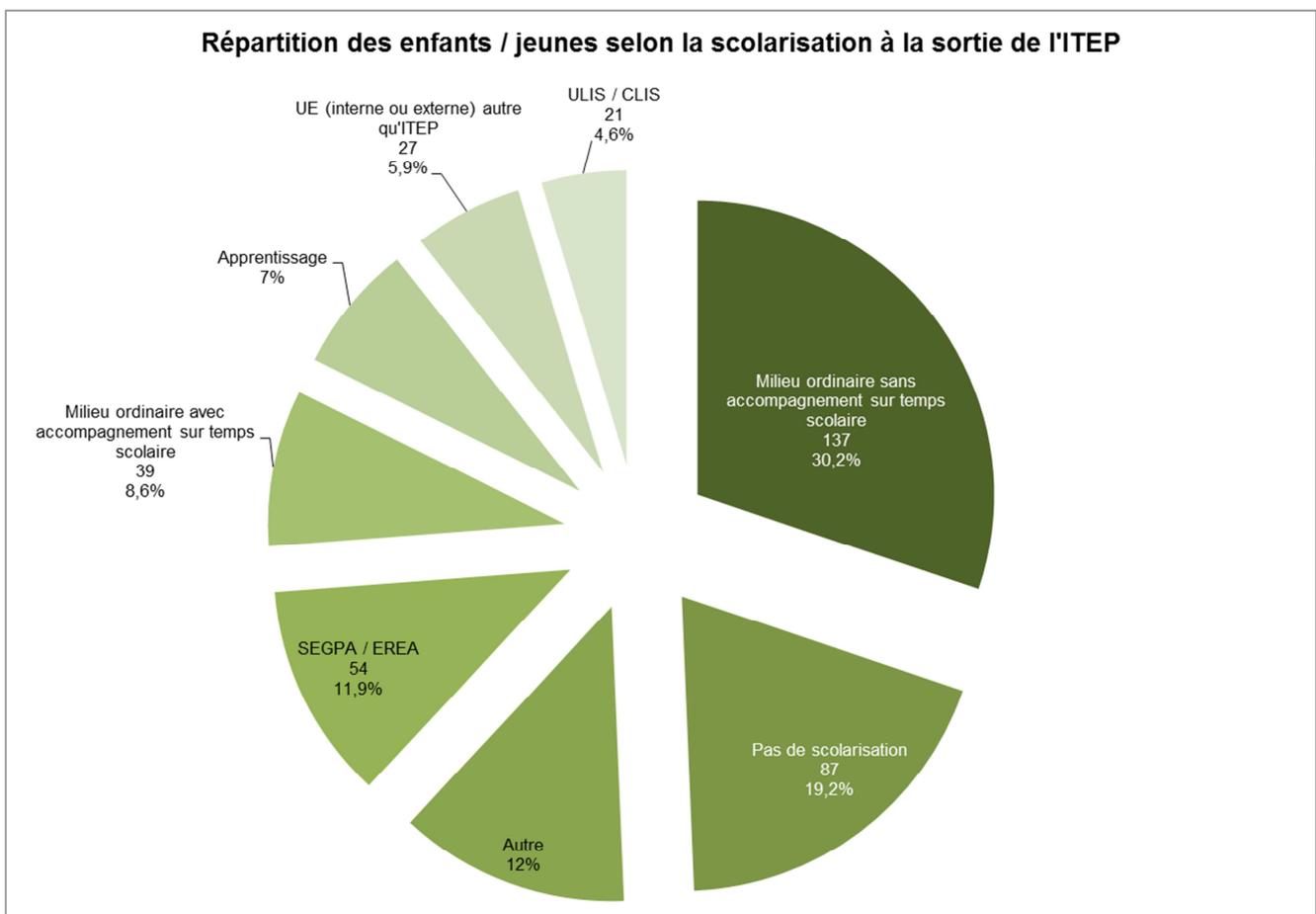
La scolarisation à la sortie de l'ITEP

Pour les jeunes qui sortent de l'ITEP (757 enfants ou jeunes) :

- 38,8% sont scolarisés en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement,
- 29,4% sont scolarisés dans des dispositifs spécialisés,
- 19,2% se retrouve en situation de non scolarisation. Ces situations de non scolarisation, concernent les 16 ans et plus (20,4% des situations âgés de 16 - 17 ans et 57,6% de 18 ans et plus). On peut noter cependant que 31,0% de ces situations (27 situations) concernent des enfants de moins de 16 ans.

L'apprentissage touche 17,8% des jeunes de 16 ans et plus.

Ces données sont à interpréter avec précautions car pour 40,0% des situations (303 situations sur 757), l'item n'est pas complété. Ce taux de non réponse est d'ailleurs à questionner sur les relais qui sont ou peuvent être pris concernant la continuité du parcours de scolarisation/formation de l'enfant ou du jeune et à rapprocher de l'âge des jeunes sortant du dispositif (44,9% ont 16 ans et plus).



Les jeunes qui sortent de l'ITEP pour aller en apprentissage ou en scolarité milieu ordinaire avec ou sans accompagnement sont principalement au domicile sans accompagnement.

Les jeunes qui ne sont pas scolarisés (87) vont au domicile sans accompagnement (50), en ESMS protection de l'enfance (11) ou dans une autre structure (26).

CONCLUSION

Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements pour favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes. Son objectif est d'introduire une plus grande souplesse dans l'accompagnement et une réactivité aux besoins d'ajustement du projet personnalisé d'accompagnement.

Cette étude a pour objectif d'apporter des informations quantitatives concernant les situations qui ont pu bénéficier de l'expérimentation du dispositif ITEP sur l'année 2014-2015, c'est-à-dire les situations qui ont pu bénéficier d'un changement de modalité d'accompagnement médico-social et/ou de modalité de scolarisation. Elle représente en quelque sorte le T0 de l'expérimentation puisque l'année 2014-2015 en est la première année pleine de fonctionnement (certaines régions avaient commencé à fonctionner en « dispositif ITEP » début 2014) et la première année où ces données ont été recueillies. Ces premiers résultats seront intéressants à considérer notamment au regard des chiffres qui seront produits pour l'année 2015-2016 et pour l'année 2016-2017 afin de confirmer ou ajuster ces premiers constats.

Afin de mener au mieux ce travail, il apparaît essentiel de noter l'importance des données transmises et la qualité de celles-ci. On peut noter cependant que le nombre de non réponse sur la question de la scolarisation pour les jeunes sortis d'ITEP est important.

A partir des données transmises au 7 octobre 2015 à la CNSA, quelques constats peuvent être proposés :

Les données générales sur la typologie des enfants / jeunes accueillis dans le cadre du dispositif ITEP semblent confirmer les données recueillies précédemment : une population largement masculine et une tranche d'âge concentrée autour de 13-16 ans.

Le nombre de jeunes à l'entrée en ITEP qui ne bénéficient d'aucun accompagnement médico-social, est important (41% de la population). Les situations des enfants ou jeunes et leurs familles passent du « rien » au « tout » puisque, les situations sont généralement sans accompagnement éducatif ou de scolarisation à l'arrivée en ITEP, et passent à la modalité d'accompagnement médico-social d'accueil de nuit avec une scolarisation en ITEP.

Pour cette première année, l'évolution ou le changement de modalités d'accompagnements a concerné 17,6% des situations et **un peu plus de 10% sont concernés par un changement entre les trois modalités constituant le « dispositif ITEP »** (accueil de nuit, de jour, ambulatoire). L'évolution de ce pourcentage sera particulièrement intéressante à regarder dans les prochaines années : est-il stable ou évolue-t-il de façon importante ? Il sera nécessaire de compléter cette analyse quantitative par des éléments de compréhension des besoins qui sont à l'origine de ces changements tant pour l'accompagnement éducatif que pour la scolarisation et par des éléments d'analyse des parcours des jeunes accueillis dans le cadre d'un « dispositif ITEP ». . . Pour cette première année, les changements de modalités de scolarisation au cours de l'année concernent 16% des enfants / jeunes accueillis dans le « dispositif ITEP », changements ayant conduit dans la majorité des cas à une scolarisation en milieu ordinaire.

On constate cependant que le nombre de jeunes ayant bénéficié à la fois d'un changement de modalité d'accompagnement et de scolarisation est très faible (3,8%), ce qui semble indiquer une absence de liens entre les modalités d'accompagnement et de scolarisation.

Un des constats importants de cette première étude se porte sur la différence ou les spécificités qui se révèlent selon les régions. Dans la limite des données actuelles, on peut noter que l'âge de la population accueillie, les pratiques et la nature des évolutions ou changements dans les modalités d'accompagnement et de scolarisation sont assez importantes. Les pratiques des acteurs des MDPH, de l'Education Nationale, des professionnels des ESMS, les volontés ou possibilités de partenariat sur les territoires (par exemple avec les secteurs de psychiatrie)



peuvent expliquer en partie ces éléments tout comme les équipements disponibles sur le territoire et la politique régionale menée en matière médico-sociale.

Afin de préciser et approfondir l'analyse, il apparaît souhaitable de poursuivre cette étude sur les années suivantes, et de la coupler avec une évaluation plus qualitative, afin de pouvoir mesurer les impacts du fonctionnement en « dispositif ITEP » sur les parcours des jeunes accueillis.